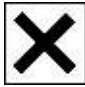




**SOPRAGGLO**  
NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE  
80860 NOUVION  
06 07 86 24 58

Bon No : 003300071		1ere Gachée : 09:29 (1)		Date : 15/12/2025		bpe2512041855		Zone : ZONE 01	
Quantité : 10.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : ES657GH		ES657GH		Chauffeur : GERALD	
Client : SOL BETON SOL BETON		Chantier : BUIGNY ST BUIGNY ST MACLOU		6 RUE SERGE WANEN		0685239283		Transport : GUEGAN	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale			
09:53								00:00	
Quantite Origine : 140.00 m3		Quantite Restante : 78.00 m3		Livree Reelle : 10.00 m3		XI:irritant		 <p>en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures</p>	
Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7)	Dmax			
829DAL	BPS NF EN 206 A2/CN		XF1, XC3, XC4, XD1 (	0.40 %	S3 (100 à 150 mm)	22.4			
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF				320		C 25/30			
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S3 II 42			Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 3°C				
Propriétés spécifiées :									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
				SPHRE 3000 0.6 %				Nom:	
								Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				Signature:					
Type et quantité:									
Demandeur:									

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non